

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

Le 06 juillet deux mille vingt-deux à 17h00 le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente.

DELIBERATION N° 08 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE KIT SECURITE DANS LES LIEUX DE MEDIATION NUMERIQUE

Présents (présentiel et visioconférence) :

Dominique BIZIERE, Jean-François CHIVRACQ, Colette DESTRADE, Marc LAFOURCADE, Philippe LAMARQUE, Magali VALIORGUE, Patrice LARTIGUE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Adeline VERGEZ.

Absents Excusés :

Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Frédéric CARRERE, Didier GAUGEACQ, Jeanne COUTIERE, Serge LASSERRE, Christine FOURNADET, Christiane GUIGUE, Thierry LECERF, Karl MADER, Julien PARIS, Pascal MARTINEZ, Corinne MANCICOR

Date de convocation par voie dématérialisée : 29 juin 2022

Secrétaire de séance : Dominique BIZIERE

Résultats : (Application de Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020/Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 telles que modifiées par la Loi n° 2021- 1465 du 10 novembre 2021).

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 9

Votants/Pour : 9

Abstention : 0



Madame la Présidente informe que dans le cadre de la mission d'animation du réseau départemental d'inclusion numérique, l'Alpi est régulièrement intervenue sur le terrain au sein des lieux de médiation numérique qu'ils soient publics, associatifs ou privés.

Il a été fait le constat que nombre de ces lieux mettaient à disposition de leurs utilisateurs des ordinateurs ou une connexion à Internet et pour certains, ces mises à dispositions se font souvent sans respecter le cadre légal et sécuritaire applicable et sans aucune protection pour le matériel ou solution de filtrage des contenus.

Afin de proposer une solution à cette situation, l'Alpi a répondu à l'appel projet "Fonds de soutien pour développer les usages numériques dans les Landes" proposé par le SYDEC et l'opérateur télécom PIXL40.

Lauréat de cet appel à projet, l'Alpi va proposer à la rentrée aux lieux de médiation numérique adhérents au réseau départemental d'inclusion numérique la mise à disposition financée dans le cadre de ce projet d'un boîtier de filtrage et de journalisation des connexions Internet. Ce boîtier de l'entreprise landaise NETIFUL s'accompagne de la prise en charge de l'abonnement au service durant deux années.

Un projet de convention doit être établi qui fixe les conditions de mise à disposition.

LE COMITE SYNDICAL

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création d'un Syndicat Mixte Départemental ALPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020,

Vu les projets de convention

Vu le rapport présenté par la Présidente,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

Article 1 :

D'approuver la convention de mise à disposition de kit sécurité dans les lieux de médiation numérique du département des Landes .

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché/Publié le 15/07/2022

ID : 040-254003304-20220706-06072022_08-DE



Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mont-de-Marsan, le 06 juillet 2022

La Présidente du Syndicat Mixte

Départemental ALPI

Magali VALIORGUE

La Présidente certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-254003304-